

2023-2926
2024-03-15

French Container Label

GROUPE	50	FONGICIDE
--------	----	-----------

VIVANDO^{MD} SC
FONGICIDE

SUSPENSION

Pour usage dans les légumes-fruits, les raisins, le cerisier sous-groupe 12-09A, cucurbitacées Groupe 9, la pêche sous-groupe 12-09B et le houblon

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Metrafenone 300 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,048% à titre d'agent de conservation

NO. D'HOMOLOGATION 29765

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 0,1 L à vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

VIVANDO est une marque déposée de BASF SE, utilisé avec permission par BASF Canada Inc.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.
3. Se laver à fond après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.
4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des bas et des souliers lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations.
5. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et les laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
6. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
7. Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est à son minimum vers les zones habitées ou des secteurs d'activités humaines où l'on retrouve des demeures, maisons de campagne, écoles et des superficies consacrées aux loisirs. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des ajustements du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Respecter les zones tampons de pulvérisation stipulées dans le MODE D'EMPLOI.

Le metrafenone est persistant et a des effets rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser des produits contenant du metrafenone dans les endroits traités avec ce produit pendant la saison précédente.

Pour diminuer le ruissellement qui, à partir de zones traitées, pourrait atteindre des habitats aquatiques, éviter toute application sur des endroits à pente modérée ou raide, à surface compactée ou à sol argileux.

Éviter d'appliquer quand on prévoit une pluie abondante.

La contamination des habitats aquatiques à la suite d'un ruissellement peut être réduite en laissant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord de la masse d'eau.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Protéger du gel.
2. Ne pas expédier près de la nourriture pour les humains et les animaux, des semences et des engrais.
3. Entreposer le produit sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain de plancher.
4. Entrez ce produit loin des aliments destinés aux humains ou animaux.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants retournables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants Rechargeables

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir de renseignements sur l'élimination du produit inutilisé or superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2023-2926
2024-03-15

French Booklet

GROUPE

50

FONGICIDE

VIVANDO^{MD} SC
FONGICIDE

SUSPENSION

Pour usage dans les légumes-fruits, les raisins, le cerisier sous-groupe 12-09A, cucurbitacées Groupe 9, la pêche sous-groupe 12-09B et le houblon

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Metrafenone 300 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,048% à titre d'agent de conservation

NO. D'HOMOLOGATION 29765

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 0,1 L à vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

VIVANDO est une marque déposée de BASF SE, utilisé avec permission par BASF Canada Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

VIVANDO SC Fongicide est formulé en suspension concentrée (SC). VIVANDO SC Fongicide procure une suppression du blanc sur les légumes-fruits, les raisins, le cerisier sous-groupe 12-09A, cucurbitacées Groupe 9, la pêche sous-groupe 12-09B et le houblon. VIVANDO SC Fongicide procure une suppression optimale de la maladie lorsqu'appliqué dans le cadre d'un programme régulier de protection fongicide et lorsqu'il est utilisé dans un programme de pulvérisation qui fait une rotation avec des fongicides ayant différents modes d'action.

Mode d'action

Le metrafenone, l'ingrédient actif présent dans VIVANDO SC Fongicide, affecte plusieurs stades dans le processus d'infection du pathogène du blanc. Il possède différents modes d'action comparativement aux autres fongicides homologués contre le blanc. VIVANDO SC Fongicide affecte le développement et le processus de croissance du pathogène du blanc. Il inhibe la germination des spores, l'infection et le développement subséquent du mycélium. Il réduit également la sporulation en empêchant le développement normal des conidiophores et des conidies.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.
3. Se laver à fond après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.
4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des bas et des souliers lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations.
5. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et les laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
6. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
7. Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est à son minimum vers les zones habitées ou des secteurs d'activités humaines où l'on retrouve des demeures, maisons de campagne, écoles et des superficies consacrées aux loisirs. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des ajustements du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MODE D'EMPLOI

Appliquer les doses recommandées de VIVANDO SC Fongicide tel que mentionné dans le tableau de la dose et de la période d'application qui suit. Appliquer VIVANDO SC Fongicide avec un équipement de pulvérisation terrestre. L'équipement devrait être vérifié souvent pour assurer un ajustement adéquat.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Ce ne sont pas toutes les variétés et cultivars qui ont été testés selon les possibilités de combinaisons de mélange en réservoir. Les conditions locales peuvent influencer la tolérance de la culture et peuvent ne pas correspondre à celles présentes lorsque BASF a effectué les tests. L'incompatibilité physique, une diminution de la suppression des maladies, ou des dommages à la culture peuvent résulter du mélange de VIVANDO SC Fongicide avec d'autres produits. Ainsi, avant l'utilisation de tout mélange en réservoir (fongicides, insecticides, herbicides, engrais liquides, produits de suppression biologique, adjuvants et additifs), évaluer la combinaison sur

une petite portion de la culture à traiter afin de s'assurer qu'une réponse phytotoxique ne surviendra pas suite à une application. Consulter un représentant de BASF ou les répondants agricoles locaux pour plus de renseignements concernant les additifs.

Détermination de la compatibilité du mélange en réservoir

Pour déterminer la compatibilité, mélanger dans une petite cruche toutes les composantes de la bouillie finale dans les quantités proportionnelles. Ajouter les composantes pour le test avec la cruche dans l'ordre suivant : poudres mouillables et granules dispersibles dans l'eau, liquides fluides et suspensions, formulations de concentrés émulsifiables et solutions. Si la bouillie ne forme de boules ou des flocons, sédiments, gelée, pellicules ou couches huileuses, ou autres précipités dans les 2 heures après le mélange et peut être facilement remis en suspension avec une agitation, le mélange qui a été testé est alors compatible. Toujours respecté l'étiquette la plus stricte concernant les précautions lors du mélange en réservoir.

Un délai de 30 jours est requis pour toutes les cultures autres que celles mentionnées sur l'étiquette.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou des habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Application par pulvérisateur de champ

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille moyennes correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe doit être 60 cm ou moins du dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur à air

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** diriger la solution de pulvérisation par-dessus les plantes qui seront traitées. Fermer les buses dirigées vers l'extérieur aux bouts des rangs et dans les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer si le vent surpasse 16 km/h au site d'application tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée sur le côté faisant face au vent.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons de pulvérisation

Les modes d'application ou l'équipement suivants **N'EXIGENT PAS** de zone tampon de pulvérisation : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (comme prairie, forêt, plantation brise-vent, boisé, coupe-vent, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons de pulvérisation (en mètres) requises pour la protection de :				
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur de champ	Groupe de cultures 9 (cucurbitacées), légumes-fruits		1	0	1	1	1
Pulvérisateur à air	Raisins	Au début du stade de croissance	2	0	2	0	1
		À la fin du stade de croissance	1	0	1	0	1
	Houblon, cerisier sous-groupe 12-09A, pêche sous-groupe 12-09B	Au début du stade de croissance	2	0	2	1	2
		À la fin du stade de croissance	1	0	1	1	1

Lorsque les mélanges en en réservoir sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification l'ASAE) précise sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Tableau de la dose et de la période d'application pour les raisins

Cultures	Maladie ciblée	L produit/ha	Nombre maximum d'applications par saison	Nombre de jours entre la dernière application et la récolte
Raisins	Blanc (<i>Uncinula necator</i>)	0,750	6	14
<p>Directives pour l'application Pour la suppression du blanc sur le raisin, débiter les applications de VIVANDO SC Fongicide dès la fin du débourrement mais avant l'attaque de la maladie.</p> <p>Appliquer VIVANDO SC Fongicide soit à 14 ou 21 jours d'intervalle entre les applications. Utiliser l'intervalle le plus court lorsque les conditions sont favorables à une forte pression de la maladie. Lors de conditions de croissance très rapide, utiliser l'intervalle le plus court afin de garantir que la nouvelle pousse soit protégée de façon appropriée.</p> <p>Ne pas faire plus de 2 applications consécutives de VIVANDO SC Fongicide avant d'alterner avec, pour au moins une application, un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas appliquer plus de 4.5 L de produit par hectare par saison. L'intervalle minimum entre les applications est de 14 jours.</p> <p>Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs lors du délai de sécurité (DS) de 4 jours pour effectuer des activités d'étranglement ou de retournement des tiges. Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures pour toute autre activité après l'application.</p>				

Tableau de la dose et de la période d'application pour le Groupe de cultures 9 : Cucurbitacées

Cultures	Maladie ciblée	L produit/ha	Nombre maximum d'applications par saison	Nombre de jours entre la dernière application et la récolte
Groupe de culture 9 Cucurbitacées*	Oïdium (<i>Podosphaera xanthii</i> , <i>Erysiphe cichoracearum</i>)	0,750 à 1,12	3	0
<p>Directives pour l'application Pour la suppression de l'oïdium, débiter les applications de VIVANDO SC Fongicide avant l'apparition de la maladie.</p> <p>Appliquer VIVANDO SC Fongicide à 7 à 14 jours d'intervalle entre les applications. Utiliser l'intervalle le plus court lorsque les conditions sont favorables à une forte pression de la maladie. Lors de conditions de croissance très rapide, utiliser l'intervalle le plus court afin de garantir que la nouvelle pousse soit protégée de façon appropriée.</p> <p>Ne pas faire plus de 2 applications consécutives de VIVANDO SC Fongicide avant d'alterner avec, pour au moins une application, un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas appliquer plus de 3,36 L de produit par hectare par saison. Un agent tensioactif non ionique (NIS) peut être ajouté à VIVANDO SC Fongicide pour améliorer les performances. Utilisation selon l'étiquette de l'adjuvant.</p> <p>Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traités aux travailleurs lors du délai de sécurité (DS) de 12 heures.</p>				

***Groupe 9 Cucurbitacées**

Chayotte, Courge cireuse, Pastèque à confire, Concombre, Concombre des Antilles, Citrouille, Pastèque; **Gourde comestible** (hechima, hyotan, courge-bouteille, okra chinois); **Momordique** (pomme de merveille, margose amère, margose à piquants); **Melon véritable** (cantaloup, melon casaba, crenshaw, golden pershaw, honeydew, honey ball, mango, melon de Perse, melon ananas, Santa Claus, melon serpent); **Courge d'été** (courge à cou tors, pâtisson, courge à cou droit, courge à moelle, courgette); **Courge d'hiver** (courge musquée, courge hubbard, courge poivrée, courge spaghetti)

Tableau de la dose et de la période d'application pour le Houblon

Cultures	Maladie ciblée	L produit/ha	Nombre maximum d'applications par saison	Nombre de jours entre la dernière application et la récolte
Houblon	Répression de l'oïdium (<i>Podospora macularis</i>)	0,750 à 1,12	2	14

Directives pour l'application

Pour la répression de l'oïdium, débiter les applications de VIVANDO SC Fongicide avant l'apparition de la maladie.

Appliquer VIVANDO SC Fongicide à 14 jours d'intervalle entre les applications. Lors de conditions de croissance très rapide, utiliser l'intervalle le plus court afin de garantir que la nouvelle pousse soit protégée de façon appropriée. Un agent tensioactif non ionique (NIS) peut être ajouté à VIVANDO SC Fongicide pour améliorer les performances. Utilisation selon l'étiquette de l'adjuvant.

Ne pas appliquer plus de 2,24 L de produit par hectare par saison.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs lors du délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Tableau de la dose et de la période d'application pour les légumes-fruits

Culture	Maladie ciblée	Dose d'application (L/ha)	Nombre d'applications maximum	Dose maximale de produit par saison (L/ha)	Nombre de jours entre la dernière application et la récolte
Légumes-fruits*	Blanc (<i>Leveillula taurica</i> , <i>Oidium neolycoopersici</i> , <i>Erysiphe polyphaga</i>)	0,75 à 1,12	3	3,36	7

Directives pour l'application

Pour la suppression du blanc, débutez les applications du Fongicide VIVANDO SC de façon préventive et poursuivez avec un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court et la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.

Gestion de la résistance

Pour limiter le potentiel de développement de résistance, ne pas faire plus de trois (3) applications par saison.

Ne pas faire plus de deux (2) applications consécutives avant de faire une rotation avec un fongicide sur l'étiquette ayant un mode d'action différent.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures pour toute autre activité après l'application.

*Aubergine d'Afrique, tomate du désert, tomate groseille, aubergine, morelle scabre, baie de Goji, cerise de terre, bicolore, okra, fausse aubergine, pépino, poivron, piment autre que poivron, Roselle, aubergine écarlate, morelle réfléchie, tomate, et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

Tableau de la dose et de la période d'application pour les cultures Sous-Groupe 12-09A : Cerisier Sous-Groupe et les cultures Sous-Groupe 12-09B : Pêche Sous-Groupe

Cultures	Maladie ciblée	L produit/ha	Nombre maximum d'applications par saison	Nombre de jours entre la dernière application et la récolte
Cerisier sous-groupe 12-09A Cerise tardive Cerise de Nankin Cerise douce Cerise acide Cultivars, variétés et hybrides de ces Pêche sous-groupe 12-09B Nectarine Pêche Cultivars, variétés et hybrides de ces	Blanc (<i>Podosphaera clandestina</i>)	0,750 à 1,12	2	7
<p>Directives pour l'application</p> <p>Pour la suppression du blanc, débuter les applications de VIVANDO SC Fongicide avant l'apparition de la maladie.</p> <p>Appliquer VIVANDO SC Fongicide à 14 à 21 jours d'intervalle entre les applications. Utiliser l'intervalle le plus court lorsque les conditions sont favorables à une forte pression de la maladie. Lors de conditions de croissance très rapide, utiliser l'intervalle le plus court afin de garantir que la nouvelle pousse soit protégée de façon appropriée.</p> <p>Un agent tensioactif non ionique (NIS) peut être ajouté à VIVANDO SC Fongicide pour améliorer les performances. Utilisation selon l'étiquette de l'adjuvant.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 2,24 L de produit par hectare par saison.</p> <p>Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs lors du délai de sécurité (DS) de 12 heures.</p>				

MÉTHODES D'APPLICATION

Application terrestre

Appliquer le VIVANDO SC Fongicide en respectant les doses et la période d'application mentionnés dans le tableau ci-dessus lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum pour s'assurer de recouvrir soigneusement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buse relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

MÉLANGE

1. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur en respectant les recommandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débiter l'agitation.
3. Ajouter au réservoir la quantité requise de VIVANDO SC Fongicide.
4. Ajouter au réservoir la quantité requise du produit d'association, si nécessaire.
5. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir du pulvérisateur.
6. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour ce qui est de la Gestion de la résistance, VIVANDO SC Fongicide fait partie du groupe 50. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au VIVANDO SC Fongicide et à d'autres fongicides du groupe 50. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Respecter les directives de l'étiquette concernant l'utilisation de VIVANDO SC Fongicide et des autres fongicides du groupe 50. **NE PAS** faire plus de deux (2) applications séquentielles de VIVANDO SC Fongicide avant d'alterner pour au moins une application avec un fongicide ayant un mode d'action différent de celui du groupe 50.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser VIVANDO SC Fongicide dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer BASF Canada Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à VIVANDO SC Fongicide chez l'agent pathogène.

- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec un représentant de à BASF au 1-877-371-2273 ou à www.agsolutions.ca.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Respecter les zones tampons de pulvérisation stipulées dans le MODE D'EMPLOI.

Le metrafenone est persistant et a des effets rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser des produits contenant du metrafenone dans les endroits traités avec ce produit pendant la saison précédente.

Pour diminuer le ruissellement qui, à partir de zones traitées, pourrait atteindre des habitats aquatiques, éviter toute application sur des endroits à pente modérée ou raide, à surface compactée ou à sol argileux.

Éviter d'appliquer quand on prévoit une pluie abondante.

La contamination des habitats aquatiques à la suite d'un ruissellement peut être réduite en laissant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord de la masse d'eau.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Protéger du gel.
2. Ne pas expédier près de la nourriture pour les humains et les animaux, des semences et des engrais.
3. Entreposer le produit sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain de plancher.
4. Entreposez ce produit loin des aliments destinés aux humains ou animaux.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants retournables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants Rechargeables

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir de renseignements sur l'élimination du produit inutilisé or superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.